





Séminaire éducation nationale

Information sur la modification de l'évaluation des épreuves hors et en circulation des categories C et CE prévues pour l'obtention des diplômes professionnels délivrés par l'éducation nationale

Introduction





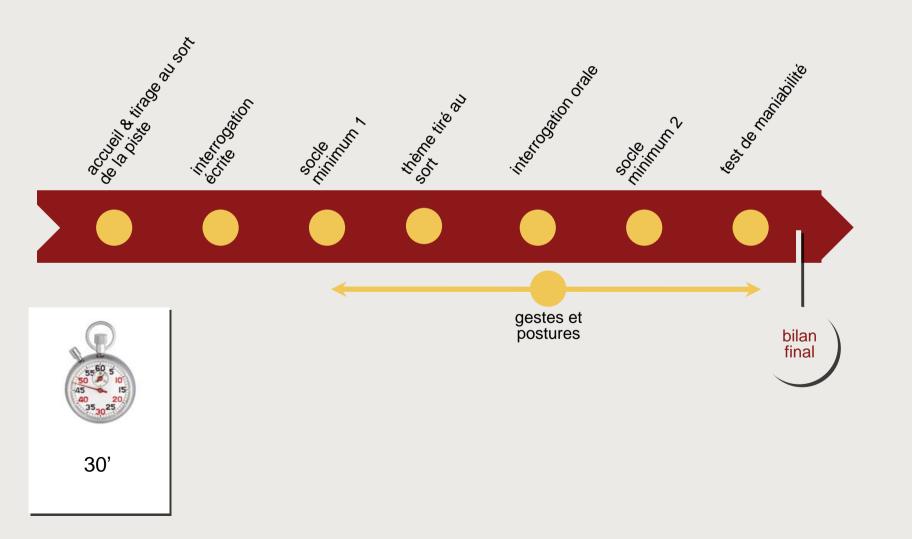






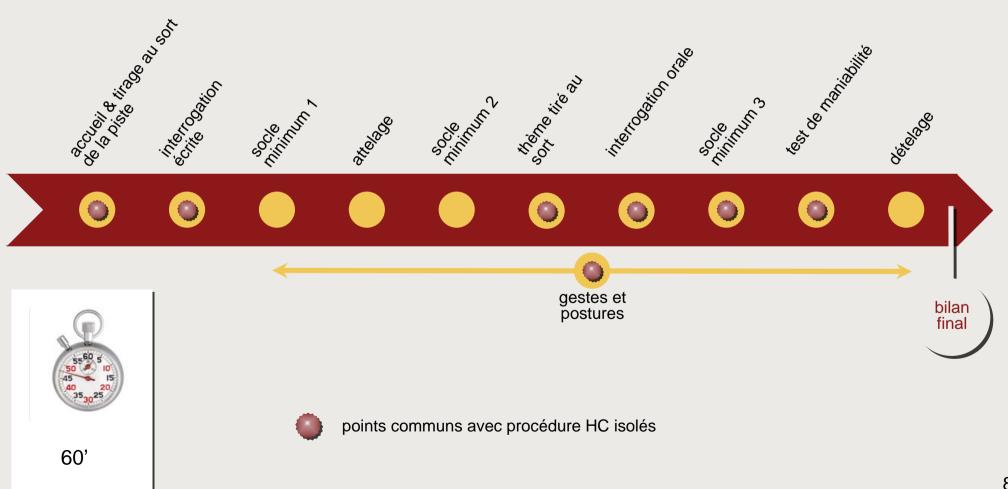
VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION – catégorie C





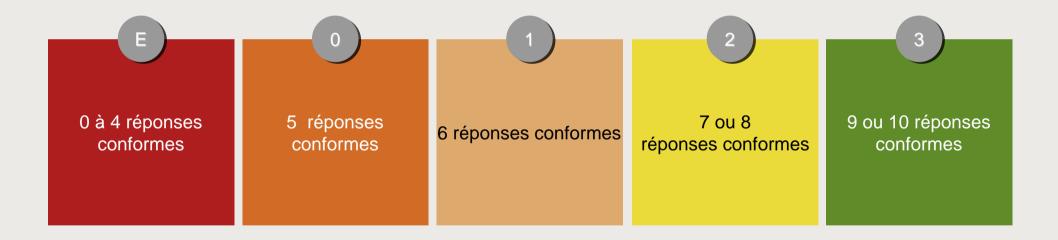
VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION – catégorie CE







ÉVALUATION -INTERROGATION ÉCRITE



LES VERIFICATIONS DE SÉCURITÉ

- Se rapprocher des pratiques professionnelles
- Des épreuves réalistes
- Comprendre tout ce qui concerne la sécurité
- Socle minimum de connaissances que le conducteur doit vérifier avant le départ en circulation

LES ANNONCES

- L'élève annonce et effectue, lorsque les modalités spécifiques le prévoient, les opérations et contrôles selon la catégorie et l'équipement du véhicule.
- Les vérifications ou annonces sont apréciées par l'évaluateur comme effectuées correctement dès lors que l'élève a énoncé clairement la ou les vérification(s) et annonce(s) prévues par les modalités.
- À défaut, elles sont considérées comme «non réalisées».
- La qualité d'expression de l'élève n'est pas évaluée.



HORS-SUJET

- Un hors-sujet est constitué dès lors que l'élève fait une vérification ou une annonce qui ne présente pas de relation directe avec le sujet prévu par les modalités.
- Dès l'amorce d'un hors-sujet, l'évaluateur invite l'élève à corriger son erreur.
- Au sein d'un même item, un deuxième hors sujet sera pénalisé par la note minimale <u>non</u> éliminatoire.
- La citation d'un point de contrôle non prévu par la liste des modalités, mais en relation directe avec le sujet ne doit pas entraîner une sanction de l'élève (pour ne pas allonger la durée de l'épreuve, l'évaluateur peut inviter l'élève à limiter son contrôle aux seuls points exigés)





INTERVENTION DE SÉCURITÉ

- D'une manière générale, toute intervention de sécurité afin d'éviter un endommagement du matériel est éliminatoire.
- En tel cas, l'évaluateur signale et justifie l'intervention sur la fiche d'examen
- ─ L'examen est interrompu.



GESTION DU TEMPS

- Dans certains cas, la réalisation des vérifications courantes de sécurité peut être anormalement longue (en particulier pour l'attelage des ensembles de véhicules).
- L'évaluateur détermine si cet excès est principalement dû à une insuffisance manifeste de formation ou de préparation (erreurs, oublis, hésitations durables et répétées, nécessité de demander l'assistance du formateur pour suppléer l'élève).
- En tels cas, l'évaluateur interrompt l'épreuve.
 L'intervention est inscrite dans la partie
 «observations» de la fiche de recueil.
- ─ L'examen est interrompu.



PHASES

- Les phases sont obligatoirement réalisées dans l'ordre.
- À défaut, la notation 0 est appliquée aux phases concernées.
- À l'intérieur de chaque phase, l'élève n'est pas tenu de respecter un ordre particulier excepté :
- réglage du siège avant les retroviseurs
- vérification du système de freinage pneumatique
- stabilisation de la remorque avant l'ouverture du système d'attelage





ÉVALUATION - THÈME TIRÉ AU SORT CE AUSORT







ÉVALUATION -INTERROGATION ORALE





ÉVALUATION - VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE FREINAGE





14. Vérification des systèmes de freinage

mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4) E, 1, 2 ou 3

E

Le candidat n'a pas réalisé les essais de freins 0

1

2 annonces ou actions, ou plus, erronées ou oubliées 2

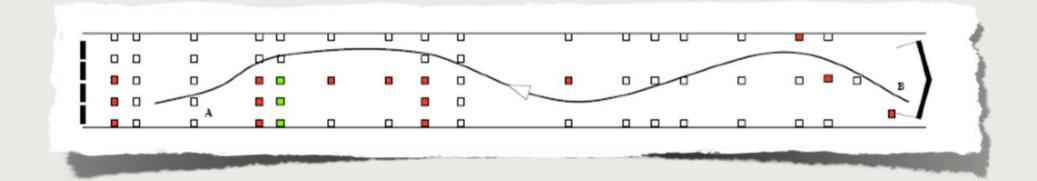
1 annonce ou action, erronées ou oubliées 3

Le candidat a réalisé correctement les essais de freins

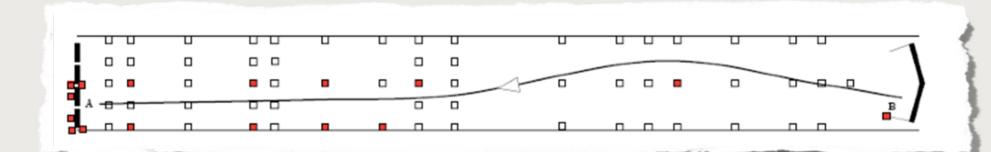


Partie I

TEST DE MANIABILITÉ - LE CRÉNEAU / CAT.C



TEST DE MANIABILITÉ - LA MISE À QUAI / CAT. CE





ÉVALUATION - GESTES ET POSTURES





E

0

Manque(s) observé(s) aux attitudes de sécurité au cours de l'épreuve 1

Attitudes de sécurité adoptées tout au long de l'épreuve

2

	Détails	Points
Gestes et postures	Transport de marchandises : •port d'un vêtement de haute visibilité •port des gants (si les circonstances l'exigent) •position lors de la montée/descente de la cabine/compartiment marchandises •ouverture des portes	1

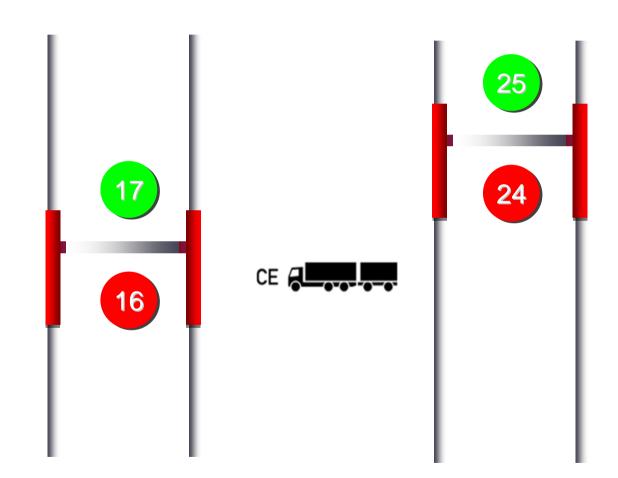


Test de maniabilité réussi

C A

Partie II

BILAN FINAL





$\overline{\parallel}$

QUESTION 1



Au cours de la vérification de compatibilité, le candidat fait une annonce erronée sur un des éléments. Le reste des éléments de comptabilité est correctement restitué. L'expert accorde 1 point au candidat.

VRAI	Α
FAUX	В
CELA DÉPEND	С





Pour ce véhicule, le candidat a oublié de vérifier la compatibilité des distances, et a commis une erreur dans la compatibilité des poids. L'expert attribue la notation 0 à cet item.

VRAI	Α
FAUX	В
CELA DÉPEND	C





Pour ce véhicule, le candidat doit vérifier que la distance comprise entre l'extrémité de la flèche d'attelage et le tablier de la remorque est inférieure à la diagonale comprise entre l'axe du crochet d'attelage et l'angle arrière de la caisse du porteur.

VRAI _____ A
FAUX ____ B
CELA DÉPEND ____ C





Le candidat a un nombre d'essais limité pour réussir l'accouplement.

$\overline{\parallel}$

QUESTION 5



Une impossibilité d'accoupler le véhicule tracteur et la remorque entraîne une note éliminatoire.

VRAI	Α
FAUX	В
CELA DÉPEND	C





Pour la catégorie CE, le candidat doit impérativement procéder à un essai de traction. Si celui-ci est oublié ou erroné, l'expert attribue une note éliminatoire.





Le candidat doit impérativement vérifier le bon verrouillage du système d'attelage. En cas d'oubli, l'expert doit attribuer la notation 0 à l'item attelage.

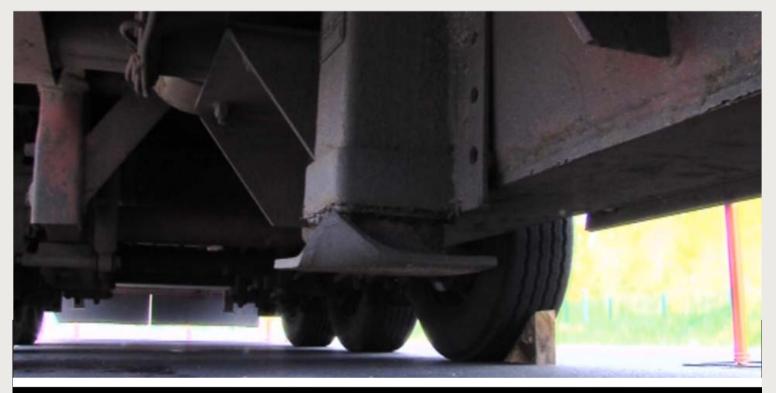
VRAI _____ A FAUX ____ B CELA DÉPEND ____ C





Pour le branchement des flexibles, le candidat doit porter des gants. Dans le cas contraire, l'expert peut le sanctionner sur les items «attelage» et «gestes et postures».





Pour la catégorie CE, lors de la phase de dételage, un candidat oublie de mettre en place les dispositifs de stabilisation avant l'ouverture du verrou coupleur. L'expert demande au candidat de rectifier et attribue la notation 0.





Lors de la phase de dételage, le candidat s'est assuré de la stabilité de la semi-remorque après avancement à mi-sellette. Il dégage son véhicule. Il se rend compte alors qu'il a oublié de commenter la stabilité du sol et le signale immédiatement à l'expert. Le reste des autres opérations de dételage est correctement restitué. L'expert attribue 2 points au candidat sur cet item.

VRAI	Α
FAUX	В
CELA DÉPEND	C





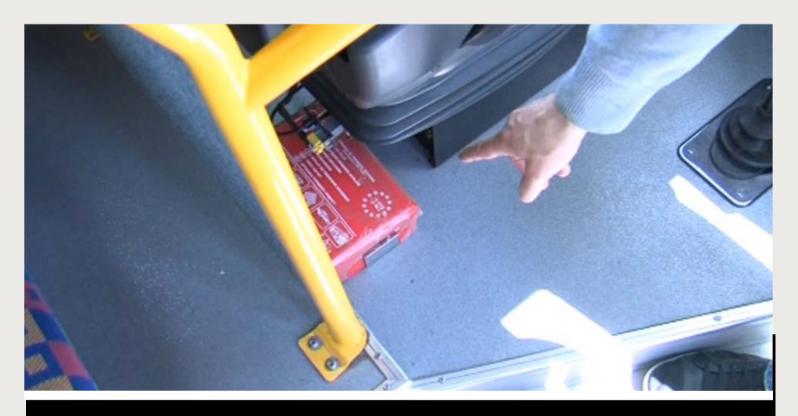
Lors de la phase de dételage pour la catégorie CE, l'expert est autorisé à procéder à une intervention de sécurité si le véhicule tracteur n'a pas été immobilisé avant le débranchement des flexibles.





Lors de la phase de dételage, le candidat actionne le frein de remorque, mais place la cale sur un autre essieu que celui qui est le plus chargé. L'expert doit effectuer une intervention de sécurité.





Dans la procédure lourd, en cas de hors-sujet, l'évaluateur peut sanctionner l'élève.





Lors de la vérification des essais de freinage, le candidat vérifie le frein de service avant le frein de parc. L'expert attribue une note éliminatoire.

VRAI	A
FAUX	B
CELA DÉPEND	C





LES ENJEUX





Partie II LE CONTENU

L'épreuve en circulation est composée de :

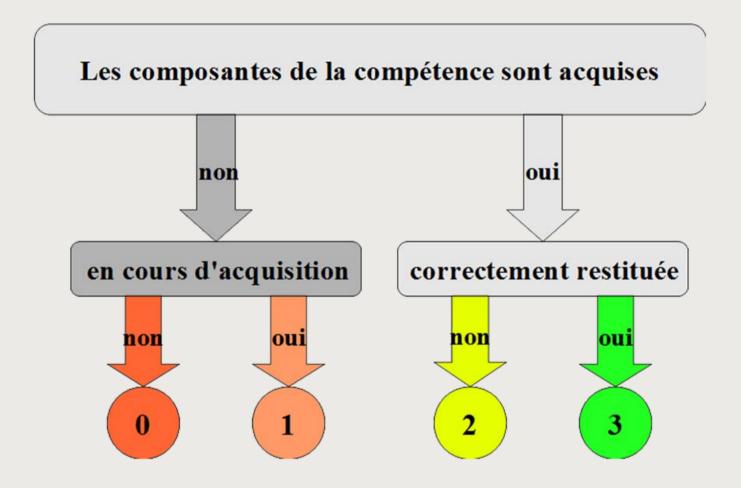
- 45 minutes de conduite effective en autonomie ;
 - La situation arrêt –départ en circulation.
- L'épreuve se déroule sur un secteur permettant de placer les candidats dans diverses situations qu'un conducteur de véhicule isolé pour le C ou articulé pour le CE est susceptible de rencontrer, en l'occurrence sur des itinéraires variés tenant compte de la configuration du terrain, de la densité du trafic, de la variété des voies, urbaines, routières ou autoroutières.
 - L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à déceler les changements de contextes de circulation et à adapter sa conduite en conséquence.

L'EVALUATION

- •L'évaluation repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat.
- •Cette évaluation repose sur un inventaire des points tant positifs que négatifs de l'aptitude à la conduite du candidat.
 - •Pour chaque compétence, l'expert prend en compte tant les actions bien réalisées que celles qui ne l'ont pas été.
 - •A l'exception des compétences transversales, chacune est évaluée indépendamment des autres.



ÉVALUATION ET BILAN DE COMPÉTENCES





la compétence est correctement et régulièrement restituée.

Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.



La compétence est acquise.

Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable



La compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète



Au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.



Toute action, non action ou tout comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une erreur éliminatoire.

L'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes:

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens (R.412-9)
- Franchissement d'une ligne continue (R.412-19)
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence (R.412-8) ou sur les voies réservées
- •(R.412-7)
- Non respect d'un signal prescrivant l'arrêt (R.412-30, R.415-6)
- Circulation en sens interdit (R.412-28)
- Non respect d'un panneau d'accès interdit (R.411-25)



En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité, l'évaluateur peut décider de ne pas mener l'examen à son terme.

Cette incapacité entraine l'échec à l'examen.

Le fait pour le candidat de commettre une erreur éliminatoire ne constitue pas nécessairement une incapacité manifeste à assurer la sécurité et l'épreuve doit être menée à son terme.

CONNAÎTRE ET MAÎTRISER SON VÉHICULE



Partie II APPRÉHENDER LA ROUTE

Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							



Partie II PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

